



VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2016

Présents :

M. Bernard ZUNINO, Maire

Mmes et MM. Sophie RIGAULT, Joseph DELPIC, Muriel MOSNAT, Georges GOURGUES, Carole COUTON, Sandrine LADEGAILLERIE, Roger AMALOR, Gérard BODIGOFF, Irmgard ASTIER, adjoints au Maire,

Mmes et MM. Claude BOISSIERES, Gérard-François KRATOCHVIL, Nordine AOUNALLAH, Xavier PASSERI, Isabelle OUDARD, Charles BENVENU, Jaya MAREEMOOTOO, Anne CORNU, José CASTICO OLIVEIRA, Clément JEHANNO, Christian SOUBRA, Marie-Elisabeth BARDE, Jean-Philippe CHARTIER, Isabelle CATRAIN, Alice SEBBAG, Jean-Louis BERLAND, Françoise POLI, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

M. Dominique TAFFIN, procuration à Mme Isabelle OUDARD
Mme Nathalie FOURMANN, procuration à Mme Sophie RIGAULT
Mme Mireille ROBERT, procuration à M. Bernard ZUNINO
Mme Marie KEITA, procuration à M. Georges GOURGUES
M. Olivier PRADAL-SAUVAGNAC, procuration à Mme Sandrine LADEGAILLERIE
M. Nizar MEHRI, procuration à Mme Muriel MOSNAT
Mme Anne-Marie DOUSSINEAU, procuration à Mme Carole COUTON
M. Arnold STASSINET, procuration à M. Jean-Louis BERLAND

Secrétaire :

Mme Sophie RIGAULT

Approbation du **Procès-Verbal de la séance du 30 mai 2016** par 32 voix pour (la Majorité Municipale et « Agir ensemble à Gauche ») et 3 abstentions (« Citoyens avec le Front de Gauche »).

2016-189 : DECISION MODIFICATIVE N° 2

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour (la Majorité Municipale), 3 voix contre (« Citoyens avec le Front de Gauche ») et 5 abstentions (« Agir Ensemble à Gauche »),

DECIDE de procéder à une décision modificative dont le détail figure ci-dessous :

D/R	I/F	Fonction	Nature	Op.	Service	Antenne	Libellé	Montant
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
D	F	91	6135	160			LOCATIONS MOBILIERES	2 400,00
D	F	820	617	404			ETUDES ET RECHERCHES	140 000,00
D	F	824	617	160			ETUDES ET RECHERCHES	8 000,00
D	F	20	6226	180			HONORAIRES	13 000,00
D	F	O20	6227	202			FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	5 500,00
D	F	O20	6282	210			FRAIS DE GARDIENNAGE	7 500,00
D	F	O1	O23	210			VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-78 000,00
TOTAL DEPENSES								98 400,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
R	F	20	7368	160			TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	6 700,00
R	F	O20	74718	404			AUTRES PARTICIPATIONS	75 000,00
R	F	20	773	160			MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	16 700,00
TOTAL RECETTES								98 400,00
SOLDE DE LA SECTION								0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
D	I	20	2183	100 540	ECOLES		MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	19 044,00
D	I	O26	2116	200 203	CIMETHERE		CIMETIERES	2 950,00
D	I	412	21318	700 320	SPORT		Stade RENE FAYEL	5 000,00
D	I	O1	O20	210	FIN		DEPENSES IMPREVUES	-96 994,00
TOTAL DEPENSES								-70 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT								
R	I	20	1321	100 303			SUBVENTION ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	-192 000,00
R	I	20	1321	101 303			SUBVENTION ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	-3 900,00
R	I	61	1321	200 303	SALLE		SUBVENTION ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	-66 640,00
R	I	414	1321	300 303	JEUX		SUBVENTION ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	-29 520,00
R	I	O1	1641	210			EMPRUNTS EN EUROS	292 060,00
R	I	20	1318	100 540			AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	8 000,00
R	I	O1	O21	210	FIN		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-78 000,00
TOTAL RECETTES								-70 000,00
SOLDE DE LA SECTION								0,00

2016-190 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la nécessité de modifier la quotité d'un emploi à temps non complet d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe de 50 à 60% de la durée hebdomadaire en vigueur, et d'un assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe de 35 à 25%,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents à temps non complet occupé par des agents titulaires ainsi qu'il suit :

Handwritten signature

Filière	Grade	Emploi	Taux d'emploi	Heures hebdomadaires	Nombre
Technique	Adjoint technique territorial	Accueil - courrier	50%	17 h 30 / 35 h	1
	Adjoint technique territorial	Restauration scolaire	50%	17 h 30 / 35 h	1
Animation	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	Accueil périscolaire et de loisirs	80%	28 h / 35 h	2
	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	Accueil périscolaire et de loisirs	50%	17 h 30 / 35 h	1
	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Accueil périscolaire et de loisirs	80%	28 h / 35 h	4
	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Accueil périscolaire et de loisirs	60%	21 h / 35 h	1
	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Accueil périscolaire et de loisirs	50%	17 h 30 / 35 h	4
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Accueil périscolaire et de loisirs	50%	17 h 30 / 35 h	1
Médico-sociale	Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	ATSEM	80%	28 h / 35 h	1
	Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	Auxiliaire de puériculture	80%	28 h / 35 h	1
Culturelle (Enseignement artistique)	Assistant d'enseignement artistique	Professeur de musique	18.75%	3 h 45 / 20 h	1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Professeur de musique	55%	11 h / 20 h	1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Professeur de musique	15%	3 h / 20 h	3
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Professeur de musique	25%	5 h / 20 h	2
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Professeur de musique	30%	6 h / 20 h	1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Professeur de musique	32.50%	6 h 30 / 20 h	1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Professeur de musique	50%	10 h / 20 h	1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Professeur de musique	60%	12 h / 20 h	1

2016-191 : MODIFICATION DES STATUTS DU SMOYS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion des Communes de Longpont-sur-Orge et de Brétigny-sur-Orge au SMOYS portant modification de l'article 1 des statuts ;

PREND ACTE de la mise en œuvre du mécanisme de représentation substitution au sein des instances du SMOYS :

– De l'EPT 12 de la Métropole du Grand Paris (MGP) pour les communes de Savigny-sur-Orge, Juvisy-sur-Orge, Athis-Mons et Paray-Vieille-Poste appartenant à l'EPT 12

– Du CAGPS pour les communes d'Evry, Courcouronnes, Bondoufle, Ris-Orangis et Lisses

PREND ACTE du transfert du siège du SMOYS à Sainte-Geneviève-des-Bois Place Roger PERRIAUD modifiant ainsi l'article 2 des statuts ;

APPROUVE les conditions optionnelles de transfert et de reprise de la compétence « infrastructure de charges de véhicules électriques et hybrides rechargeables » indiquées à l'article 4 des statuts ;

APPROUVE la modification du nombre de membre du « Bureau du Comité » passant ainsi de 8 à 9 membres tel qu'indiqué à l'article 6 des statuts ;

PREND ACTE de l'ajout des « dépenses d'investissement » modifiant l'article 10 des statuts qui précise le type de dépenses nécessaires à l'accomplissement de la mission du SMOYS ;

PREND ACTE que les fonctions de trésorier du syndicat sont exercées par le receveur de Savigny-sur-Orge modifiant ainsi l'article 14 des statuts.

2016-192 : APPROBATION DES COMPTES DE LA SORGEM POUR L'EXERCICE 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT qu'il incombe à la ville de Saint-Michel-sur-Orge, actionnaire de la SORGEM, d'approuver le rapport de gestion et les comptes annuels de ladite société, au terme de chaque exercice,

Après en avoir délibéré, par 29 voix pour (La Majorité Municipale, Mme BARDE et Mme SEBBAG) et 6 abstentions (« Citoyens avec le Front de Gauche », M. SOUBRA, Mme CATRAIN et M. CHARTIER),

APPROUVE le rapport de gestion, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 et les rapports du Commissaire aux Comptes concernant la SORGEM.

2016-193 : ZAC GAMBETTA – CONCESSION – COMPTE-RENDU ANNUEL DE LA SORGEM POUR L'EXERCICE 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 29 voix pour (la Majorité Municipale, Mme BARDE et Mme SEBBAG), 3 voix contre (« Citoyens avec le Front de Gauche ») et 3 abstentions (M. SOUBRA, Mme CATRAIN et M. CHARTIER),

APPROUVE le CRACL présenté pour l'année 2015.

2016-194 : ZAC GAMBETTA – MANDAT POUR LA REALISATION DES ESPACES PUBLICS – COMPTE-RENDU ANNUEL DE LA SORGEM POUR L'EXERCICE 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 29 voix pour (la Majorité Municipale, Mme BARDE et Mme SEBBAG), 3 voix contre (« Citoyens avec le Front de Gauche ») et 3 abstentions (M. SOUBRA, Mme CATRAIN et M. CHARTIER),

APPROUVE le compte-rendu de l'état des dépenses et recettes pour l'année 2015.

2016-195 : ACQUISITION DE LA PARCELLE AI 264 APPARTENANT A LA SORGEM

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle AI 264, sise 154 rue des Tiphoinés, appartenant à la SORGEM, à l'euro symbolique.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte s'y rapportant.

2016-196 : APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT que la modification n° 1 du PLU envisagée a pour objet :

- la modification de la réglementation applicable au secteur de l'Hôtel de Ville par la création d'un sous-secteur UA 6* au sein de la zone UA 6,
- la suppression de l'emplacement réservé n° 8,
- la suppression des références au coefficient d'occupation des sols dans le règlement.

Après en avoir délibéré, par 29 voix pour (la Majorité Municipale, Mme BARDE et Mme SEBBAG) et 6 voix contre (« Citoyens avec le Front de Gauche », M. SOUBRA, Mme CATRAIN et M. CHARTIER),

DECIDE d'approuver le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme tel qu'annexé à la présente délibération, lequel intégrant la modification objet du considérant ci-dessus,

INDIQUE que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et le dossier tenu à la disposition du public. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département,

INDIQUE que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture après accomplissement des mesures de publicité.

2016-197 : DEMANDE DE RENOUELEMENT DE L'AGREMENT DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler l'agrément pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017,

CONSIDERANT la nécessité, pour solliciter un nouvel agrément auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, de se prononcer sur le bilan de la période 2014-2016 et de valider le projet de fonctionnement du Relais pour la période suivante,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable au bilan de la période d'agrément du RAM du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2016,

VALIDE le nouveau projet de fonctionnement pour le renouvellement de l'agrément qui pérennise la qualité des actions mises en place par le relais en direction des familles et des assistantes maternelles ;

AUTORISE le Maire à adresser ce bilan et le nouveau projet à la Caisse d'Allocations Familiales afin d'obtenir le renouvellement de l'agrément.

2016-198 : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'EDUCATION NATIONALE ET LA COMMUNE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE POUR L'APPLICATION DU PLAN NUMERIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT le plan numérique mis en place par le Ministère de l'Education Nationale comprenant le cofinancement de matériels acquis par les collectivités territoriales pour l'enseignement en école primaire à hauteur de 4 000 € maximum par classe numérique mobile ;

CONSIDERANT le classement « à attention particulière » de l'école élémentaire Blaise Pascal ainsi que la demande de l'équipe enseignante de se voir dotée d'un tel équipement ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de cofinancement pour l'acquisition de deux classes numériques mobiles entre la commune de Saint-Michel-sur-Orge et l'Académie de Versailles ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

2016-199 : CONVENTION AVEC LA VILLE D'ARPAJON POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS PERISCOLAIRES DES JEUNES SAINT-MICHELLOIS SCOLARISES EN UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS ECOLE)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT que des enfants domiciliés à SAINT-MICHEL-SUR-ORGE sont scolarisés en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS ECOLE) réservées aux enfants présentant des difficultés particulières dans les écoles d'ARPAJON,

CONSIDERANT que ces enfants sont amenés à fréquenter les accueils périscolaires d'ARPAJON et que le tarif extérieur leur est donc appliqué,

CONSIDERANT que ces familles bénéficieraient de tarifs calculés en fonction de leur quotient familial si leur enfant était scolarisé dans une école de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conclure une convention renouvelable chaque année, par expresse reconduction, avec la commune d'ARPAJON, aux termes de laquelle le prix intégral du repas sera facturé à la ville de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, à charge pour elle de facturer aux familles le tarif Saint-Michellois auquel elles auraient droit compte tenu de leur quotient familial.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

2016-200 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Clément JEHANNO ne prenant pas part au vote,

DECIDE, pour les projets se réalisant entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2016, de verser les subventions inférieures à 1 000 € en totalité, sans attendre la réalisation des actions (conformément au cadre d'attribution des subventions défini dans la délibération N°2014-306) :

Nom de l'Association	Nom du projet	Montant versé
Comité des Fêtes	Soirée dansante et marché de Noël	650 €
Génération éco responsables de France	Exposition sur l'arbre et la forêt	500 €
Groupe sportif portugais	Création d'une équipe féminine de foot et formation d'arbitres	500 €
Les amis de Stéphane	Téléthon	250 €
Les amis de l'école Pablo Picasso	Accueil des parents et aides aux sorties scolaires	300 €
UNRPA	Voyage Madère	400 €

DECIDE, de verser le solde de subventions (30 % du montant total) après la réalisation des projets et sur présentations des bilans qualitatifs et financiers (conformément au cadre d'attribution des subventions défini dans la délibération N°2014-306) pour les associations suivantes :

Nom de l'Association	Nom du projet	Montant déjà versé = 70 % de la subvention	Montant à verser = 30 % de la subvention	TOTAL
Le Cri de la Libellule	Soutien et accompagnement des groupes de musique actuelle en Essonne et organisation de concerts	2 030 € (CM du 30 mai 2016)	870 €	2 900 €

DIT que ces dépenses ont été inscrites au BP 2016 à l'article 6574.

2016-201 : MOTION SURVOL DE LA VILLE PAR DES AVIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT le survol de la ville par des avions du 18 juillet au 28 août 2016,

CONSIDERANT que l'engagement de n'utiliser la piste 2, qui survole notre commune et un grand nombre de nos voisins de Cœur d'Essonne Agglomération, qu'en renfort à l'occasion des pics de trafic soit 3 créneaux de 2h par jour, n'a pas été respecté,

CONSIDERANT que le couvre-feu n'a pas non plus été strictement respecté, comme ADP et la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) s'y étaient engagés,

CONSIDERANT que les travaux doivent se poursuivre encore pendant 3 ans,

Après en avoir délibéré, par 33 voix pour (« Agir Ensemble à Gauche », « Citoyens avec le Front de Gauche » et la Majorité Municipale excepté M. BOISSIERES et M. BENVEGNUM) et 2 abstentions (M. BOISSIERES et M. BENVEGNUM),

DEMANDE à la DGAC une communication détaillée des dérogations attribuées, en prenant le soin de préciser pour chacune d'entre elles : date, heure et motif retenu, afin de pouvoir dresser un bilan le plus complet possible de cette période particulièrement contraignante pour nos habitants,

DEMANDE que les travaux aient lieu à une autre période de l'année afin de ne pas empêcher les habitants d'aspirer à trouver un repos mérité et profiter des espaces extérieurs à leur disposition,

SOUHAITE que le remplissage des vols au décollage soit optimisé afin de limiter les rotations,

DEMANDE à ADP l'installation gratuite du logiciel Vitrail à l'Hôtel de Ville afin de permettre à chacun de visualiser les trajectoires des aéronefs en temps réel,

PRECISE que cette motion sera transmise au Préfet de l'Essonne et au Ministre de l'Intérieur,

SOUHAITE un remplissage plus important des vols au décollage.

13

2016-202 : MOTION SAUVEGARDE DES SERVICES HOSPITALIERS PUBLICS DE PROXIMITE A JUVISY ET A LONGJUMEAU

Motion présentée par le Groupe de la Majorité Municipale « Saint-Michel Ensemble »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT que le projet d'une nouvelle structure sur le plateau de Saclay, a pour objectif affiché de garantir à tous les patients un meilleur accès aux soins en renforçant la coopération entre hôpitaux publics autour d'un projet médical,

CONSIDÉRANT que cette nouveauté permettrait, en inscrivant les hôpitaux publics dans une vision partagée de l'offre de soins, de mieux organiser les prises en charge, territoire par territoire, et de présenter un projet médical répondant aux besoins de la population,

CONSIDÉRANT que ce regroupement pourrait provoquer un éloignement des infrastructures et donc une mise en danger des patients,

CONSIDÉRANT notre attachement au service public de santé garant de la solidarité et de l'équilibre du territoire pour répondre aux besoins en soins des Essonnais.

Après en avoir délibéré, par 29 voix pour (la Majorité Municipale excepté M. BENVENU et Mme MAREEMOOTOO et « Agir Ensemble à Gauche » excepté Mme CATRAIN), 3 voix contre (« Citoyens avec le Front de Gauche ») et 3 abstentions (Mme MAREEMOOTOO, M. BENVENU et Mme CATRAIN),

EXIGE le maintien d'une offre de soins sur Longjumeau et Juvisy avec l'ouverture d'unités de proximité, et la possibilité de conserver des équipes médicales sur place,

DEMANDE qu'une offre de premier secours novatrice soit proposée à Longjumeau et Juvisy avec un accueil 24/24, ce qui permettra de gérer une grande partie des urgences actuellement prises en charge dans la zone,

RENOUVELLE son soutien et sa solidarité à la communauté hospitalière et aux usagers qui sont très attachés au service public de santé.

DIT que cette motion sera adressée à :

- Monsieur le Premier Ministre
- Madame la Ministre des Affaires sociales et de la Santé
- Mesdames et Messieurs les Parlementaires de l'Essonne
- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne
- Monsieur le Président de l'Union des Maires de l'Essonne
- Monsieur le Président de l'Agence Régionale de Santé

2016-203 : MOTION POUR LE NON A LA FERMETURE DES HOPITAUX PUBLICS DE PROXIMITE A JUVISY ET LONGJUMEAU

Motion présentée par le Groupe d'Opposition « Citoyens avec le Front de Gauche »

CONSIDÉRANT que le projet de fusion des hôpitaux de Juvisy, Longjumeau et Orsay avec une nouvelle structure sur le plateau de Saclay, a pour objectif annoncé de réduire le personnel en diminuant leur nombre d'environ 800 postes (et donc la qualité de travail et de soins) et de réduire de moitié le nombre de lits (près d'un millier de lits aujourd'hui sur les trois hôpitaux pour moins de 500 demain à Orsay).

CONSIDÉRANT que ce regroupement à Orsay va provoquer un éloignement des infrastructures et donc une mise en danger des patients.

CONSIDÉRANT notre attachement au service public de santé garant de la solidarité et de l'équilibre du territoire pour répondre aux besoins en soins des Essonnais et notre opposition aux fermetures de services comme aux réductions d'effectifs pour des raisons strictement comptables. **Après en avoir délibéré, par 8 voix pour (« Citoyens avec le Front de Gauche » et « Agir Ensemble à Gauche »), 1 abstention (Mme MAREEMOOTO) et 26 voix contre (la Majorité Municipale excepté Mme MAREEMOOTO),**

Le Conseil Municipal REJETTE cette motion, telle que proposée, qui :

EXIGE le maintien total des activités de soins dans les hôpitaux de Juvisy et de Longjumeau,

RÉAFFIRME la volonté que soit maintenue sur les sites de Juvisy et de Longjumeau une offre de soins de proximité, en qualité et en sécurité,

RENOUVELLE son soutien et sa solidarité à la communauté hospitalière et aux usagers qui refusent les fermetures de services hospitaliers et/ou la suppression de lits sur le département de l'Essonne.

DIT que cette motion sera adressée à :

- Monsieur le Premier Ministre
- Madame la Ministre des Affaires sociales et de la Santé
- Mesdames et Messieurs les Parlementaires de l'Essonne
- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne
- Monsieur le Président de l'Union des Maires de l'Essonne
- Monsieur le Président de l'Agence Régionale de Santé

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

En application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décisions n° 2016-127 à 2016-132 : Renouvellements et conversion de concessions funéraires.

Décision n° 2016-148 : Tarifs du Conservatoire de musique pour la rentrée 2016-2017.

Décision n° 2016-149 : Convention de prêt à usage avec l'Association Bourse aux vêtements.

Décision n° 2016-151 : Programmation culturelle saison 2016-2017 du Centre Culturel Baschet - Contrat de cession pour le spectacle UN DEMOCRATE le dimanche 12/03/2017 avec l'Association IDIOMECHANIC THEATRE, 31 rue des Bourdonnais 75001 PARIS. Montant TTC : 5 000 €.

Décision n° 2016-152 : Contrat avec la Société BeIN Sécurité, 1 rue du Centre 93160 NOISY LE GRAND, pour assurer la sécurité à distance des agents de l'agence postale communale.

Montant TTC : 60 € pour chaque lever de doute au téléphone suivi d'un appel des secours.

Décisions n° 2016-153 à 2016-155 : Renouvellements et achat de concessions funéraires.

Décision n° 2016-156 : Convention avec PEP Découvertes, 5-7 rue Enesco 94000 CRETEIL, pour un séjour à PORBAIL pour un groupe de 20 enfants et 3 accompagnateurs des accueils de loisirs pour la période du 8 au 12/08/2016. Montant : 4 687,65 €.

Décision n° 2016-157 : Convention avec la Compagnie "Les créations de bon ton", 68 rue Rébeval 75019 PARIS, pour un spectacle contes pour un groupe d'enfants dans le cadre d'une veillée à l'accueil de loisirs La Canardière le 26/07/2016. Montant : 150 €.

Décision n° 2016-158 : Contrat de cession pour le spectacle "Terrain de cirque" du 26/08/2016 au Centre Culturel Baschet, avec l'Association pour le Développement du Cirque en Essonne, 41 rue Jean Raynal 91390 MORSANG SUR ORGE, pour des ateliers itinérants de sensibilisation du 22 au 26/08/2016 dans le cadre de la Caravane de l'été avec Cirque Ovale. Montant : 6 200 €.

Décision n° 2016-159 : Convention avec SMS section karaté, gymnase des Mares Yvon 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, pour encadrer des groupes d'enfants afin de les initier à la pratique du karaté, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, du 05/09/2016 au 30/06/2017 les mardis et jeudis de 16h00 à 17h30. Montant : 1 012,50 €.

Décision n° 2016-160 : Convention avec l'Association Saltimbanques 2000, Maison des Associations 62 rue de la Noue Rousseau 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, pour encadrer des groupes d'enfants afin de les initier au jeu théâtral, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, du 05/09/2016 au 30/06/2017 les mardis et jeudis de 16h00 à 17h30. Montant : 1 237,50 €.

Décision n° 2016-161 : Convention avec l'Association ART 11, 8 rue de la Boële 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, pour encadrer des groupes d'enfants afin de les initier à la pratique du dessin et tout particulièrement en leur faisant découvrir les différentes techniques du graff, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, du 05/09/2016 au 30/06/2017 les mardis et jeudis de 16h00 à 17h30. Montant : 1 320,00 €.

Décision n° 2016-162 : Convention avec l'Association Cabaret des oiseaux, 17 avenue des bleuets 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE, pour encadrer des groupes d'enfants afin de les initier à la danse, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, du 05/09/2016 au 30/06/2017 les mardis et jeudis de 16h00 à 17h30. Montant : 1 080,00 €.

Décision n° 2016-163 : Convention avec Valérie BORDERIE, auto entrepreneuse, 4 rue de l'Ecoute s'Il Pleut 91070 BONDOUFLE, pour encadrer des groupes d'enfants afin de les initier à la pratique du yoga, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, du 05/09/2016 au 30/06/2017 les mardis et jeudis de 16h00 à 17h30. Montant : 2 623,50 €.

Décision n° 2016-164 : Convention avec l'Association USEP Essonne, Ecole Levasseur, rue Rossini 91000 EVRY, pour encadrer des groupes d'enfants afin de les initier à la pratique de différents sports collectifs ainsi qu'aux gestes de premiers secours, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, du 05/09/2016 au 30/06/2017 les mardis et jeudis de 16h00 à 17h30. Montant : 3 712,50 €.

Décision n° 2016-165 : Contrat avec la Fédération de l'Essonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 13 rue Edouard PETIT 91100 CORBEIL-ESSONNES, pour la mise en place d'une séance de pêche dans le cadre des activités organisées par le Club Ados le 23/08/2016. Montant : 125 €.

Décision n° 2016-166 : Contrat avec l'Association pour le Développement du Golf Educatif, 12 parc de Béthement 78300 POISSY, pour la mise en place de séances de golf dans le cadre des activités organisées par le Club Ados les 17 et 24/08/2016. Montant : 500 €.

Décision n° 2016-167 : Contrat avec LABELIFE RECORDS, 58 avenue Salvador ALLENDE 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE, pour la mise en place de la programmation artistique relative à un concert de musique urbaine dans le cadre des activités organisées par le Club Ados le 19/10/2016. Montant : 10 200 €.

Décision n° 2016-168 : Contrat avec l'Association ETHNIK CITY, 11 rue Charpentier 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, pour la mise en place d'un stage d'écriture de rap dans le cadre des activités organisées par le Club Ados du 16 au 23/08/2016. Montant : 600 €.

Décision n° 2016-169 : Prolongation jusqu'au 31/08/2017 de conventions d'occupation précaire pour 7 logements communaux situés dans les groupes scolaires.

Décisions n° 2016-170 à 2016-172 : Renouvellements et achat de concessions funéraires.

Décision n° 2016-173 : Tarifs du Festival des Musiques Urbaines le 19/10/2016.

Décision n° 2016-174 : Représentation en justice dans le cadre de l'occupation sans titre des gens du voyage sur le domaine public.

Décision n° 2016-175 : Convention avec l'Association Une idée en l'Air, 12 bis avenue du Général de Gaulle 91000 EVRY, pour la mise en place d'un atelier saut à l'élastique dans le cadre du Festi jeunes le 1er octobre 2016. Montant : 1 160 €, dont 600 € reversés à AIDES, association mobilisée dans la lutte contre le sida.

Décision n° 2016-176 : Convention avec l'auto entrepreneur Madame BITAUD, 11 rue Brabant 91650 BREUILLET, pour accueillir des groupes d'enfants et les initier aux différentes techniques en art plastique, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les mardis et jeudis de 16h00 à 17h30, du 08/09/2016 au 17/06/2017. Montant : 3 753 €.

Décision n° 2016-177 : Convention avec l'Association pour le Développement du Cirque en Val d'Orge, le Cirque de l'Ovale, 41 rue Jean Raynal 91390 MORSANG-SUR-ORGE, pour accueillir des groupes

d'enfants et les initier aux arts du cirque, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les mardis et jeudis de 16h00 à 17h30, du 02/11/2016 au 17/06/2017. Montant : 1 980 €.

Décision n° 2016-178 : Convention avec l'Auto entreprise Misterdjembé, 12 rue Franklin 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, pour accueillir des groupes d'enfants et les initier aux techniques de percussion, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les mardis et jeudis de 16h00 à 17h30, du 08/09/2016 au 17/06/2017. Montant : 2 835 €.

Décision n° 2016-179 : Convention avec l'Association SMS SPORTS section danse, Gymnase des Mares Yvon 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, pour accueillir des groupes d'enfants et les initier à la pratique de la danse moderne, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les mardis et jeudis de 16h00 à 17h30, du 08/09/2016 au 17/06/2017. Montant : 1 386 €.

Décision n° 2016-180 : Convention avec le Comité Départemental de Tir à l'Arc de l'Essonne, 1 rue Fernand Reynaud ZA Apport de Paris 91100 CORBEIL-ESSONNES, pour la mise en place d'un atelier tir à l'arc dans le cadre du Festi Jeunes le 01/10/2016. Montant : 690 €.

Décision n° 2016-181 : Contrat de cession pour 2 représentations du spectacle le "Bar à Mômes" entre 15h et 18h le vendredi 19 août 2016 à la Fontaine de l'Orme (les caravanes de l'été). Montant : 2050 €.

Décision n° 2016 -182 : Programmation culturelle saison 2016-2017 du Centre Culturel Baschet - Contrat de cession pour le spectacle PEPLUM le vendredi 23 septembre 2016 avec l'association LA SALAMANDRE. Montant : 2458,15 €.

Décision n° 2016 -183 : Tarifs de location des salles du Centre Culturel Baschet pour la saison 2016-2017.

Décision n° 2016 -184 : Tarifs des spectacles et de l'atelier d'écriture du Centre Culturel Baschet pour la saison 2016/2017.

Décision n° 2016 -185 : Programmation culturelle 2016/2017 du Centre Culturel Baschet - Contrat de cession pour le spectacle "AUTORISATION DE SORTIE" le dimanche 30 avril 2017 avec l'association du goudron et des plumes / Compagnie Joe Sature et ses Joyeux Osselets. Montant : 2996,20 €.

Décision n°2016 -186 : Convention de mandat de distribution de billet pour les spectacles du Centre Culturel Baschet.

Décision n°2016-187 : Programmation culturelle saison 2016-2017 du Centre Culturel Baschet - Contrat de cession pour le concert CAPTAIN KID le vendredi 7 octobre 2016 avec Pbox SARL. Montant : 2 110 €.

Décision n° 2016-188 : Programmation culturelle saison 2016-2017 du Centre Culturel Baschet - Contrat de cession pour le spectacle CE QUE J'AI DANS LE VENTRE le mercredi 22/02/2017 avec l'Association LE CABARET DES OISEAUX, 7 rue Jacques Cœur 91600 SAVIGNY SUR ORGE. Montant TTC : 1 000 €.

Les numéros 2016-133 à 2016-147 2016-150 sont des délibérations.

MARCHES PASSES PAR LA COLLECTIVITE

PA : marché à procédure adaptée

MBC : marché à bons de commandes

FCS : fournitures courantes et services

AOOE : appel d'offres ouvert européen

MU : marché unique

PI : prestations intellectuelles

NF : non formalisé

Marchés conclus depuis le dernier CM

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ euros HT	DURÉE DU MARCHÉ
16 16 PA	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de l'Hôtel de Ville	TMG ARCHITECTES (mandataire) / SIPEC / SOMETE	PA	Forfait provisoire : 105 600 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
16 20 PA	Prestations de fourniture, nettoyage, réparation et pose de stores, films ou rideaux des bâtiments communaux	ROUSSEL - C.S.F	PA	Montant maximum annuel des prestations : 22 000 € HT	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
16 19 AO	Prestations d'entretien du patrimoine arboré (élagage, abattage, essouchement.....)	SNEP	AOOE	Sans montant minimum ni maximum annuels	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
16 22 AO	Prestations de nettoyage des bâtiments communaux (sportifs, scolaires, associatifs et administratifs)	EUROPE SERVICES PROPRIETE (E.S.P)	AOOE	Montant maximum annuel des prestations : 450 000 € HT	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
16 24 PA	Prestations de services pour la vérification réglementaire des installations et la protection des travailleurs	DEKRA INDUSTRIAL	PA	Forfait annuel : 12 132,27 € HT / prestations de vérifications ponctuelles montant maximum annuel de 45 000 € HT	1 an reconductible 2 fois / 3 ans max
16 25 PA	Travaux d'aménagement d'aires de jeux dans les groupes scolaires de la Ville LOT 1 : Structures ludiques	POSE (mandataire) / PROLUDIC	PA	Forfait : 33 306,99 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
16 25 PA	Travaux d'aménagement d'aires de jeux dans les groupes scolaires de la Ville LOT 2 : Billodromes	A.P.Y QUALI-Cité Île-de-France	PA	Forfait : 9 654,57 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
16 23 PA	Prestations de maintenance préventive et curative des aires de jeux et structures ludiques	RECRE'ACTION	PA	Forfait annuel : 15 456 € HT / prestations de maintenance curative montant maximum annuel de 30 000 € HT	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
16 26 PA	Travaux d'aménagement, réparation et remplacement de clôtures et portails métalliques du patrimoine de la Ville	DOYEN	PA	Montant maximum annuel des prestations : 65 000 € HT	1 an reconductible 2 fois / 3 ans max

16 18 AO	Mission de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de construction d'un pôle sportif et associatif aux Mares Yvon	URBANE KULTUR (mandataire) / BATISERF INGENIERIE / CHOULET LOUIS INGENIEUR CONSEIL / LES ECONOMISTES	CONCOURS DE MOE	Forfait provisoire : 287 839,09 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
----------	--	--	------------------------	--------------------------------------	---

Avenants conclus depuis le dernier CM

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION ET DE L'AVENANT	ATTRIBUTAIRE	AVENANT (Montant en euros HT)
PA 14 05	Travaux d'entretien et d'aménagements des voiries et espaces publics communaux AVENANT 2 : Avenant technique ayant pour objet l'ajout d'une clause de reconduction anticipée du marché	GTO	Sans incidence financière
PA 14 26	Traitement phytosanitaires pour la commune AVENANT 2 : Avenant technique ayant pour objet l'adjonction de nouveaux prix unitaires	SMDA	Sans incidence financière
PA 15 29	Restructuration des chalets du centre de loisirs de la Canardière - Lot 2 - AVENANT 1 : Travaux supplémentaires (régularisation au DGD)	ECB	Plus-value : 4 550 € HT
PA 15 16	Missions de conception graphique pour la ville de Saint-Michel-sur-Orge et son CCAS - Lot 1 : Conception graphique pour le service communication. AVENANT 2 : Avenant technique ayant pour objet l'adjonction de nouveaux prix unitaires	Groupement SANDRINE ROUX / CAROLINE KEPPY / VIVIANE ROCH / DOMINIQUE HAMOT	Sans incidence financière

PA 15 16	Missions de conception graphique pour la ville de Saint-Michel-sur-Orge et son CCAS - Lot 2 : Conception graphique pour le service culturel. AVENANT 2 : Avenant technique ayant pour objet l'adjonction de nouveaux prix unitaires	Groupement SANDRINE ROUX / CAROLINE KEPPY / VIVIANE ROCH / DOMINIQUE HAMOT	Sans incidence financière
2012 39	Prestations de nettoyage de la voirie communale AVENANT 1 : Avenant technique ayant pour objet de compléter la clause sur les modalités d'émission des bons de commande	EUROPE SERVICES VOIRIE (E.S.V)	Sans incidence financière

La séance est levée à 23h56

Le Maire,



Bernard ZUNINO

Affiché le : 30 SEP. 2016